



25^{es} journées annuelles de santé publique

Faits saillants de la judiciarisation et de ses conséquences au Québec

Véronique Fortin, B.C.L./LL.B.; Ph.D., Criminologie, droit et société, professeure, Faculté de Droit, Université de Sherbrooke

Plus récent rapport

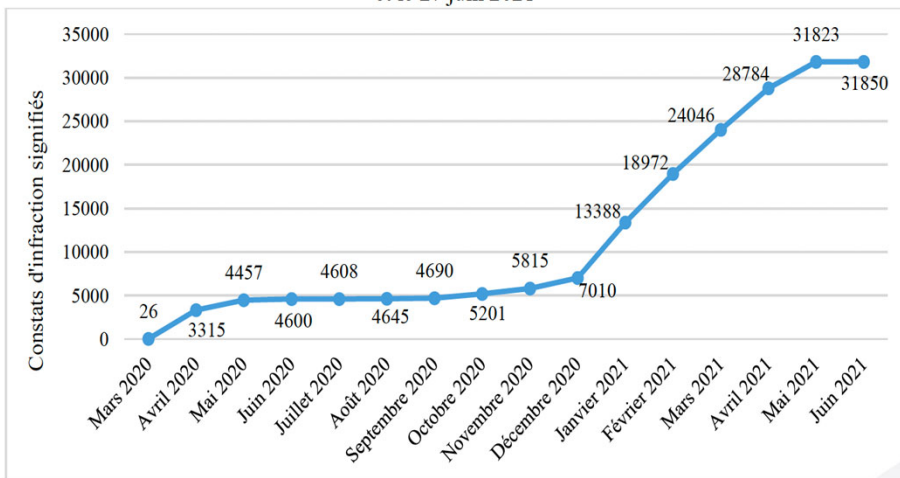


Des données comme bougie d'allumage

- ▶ Constats d'infraction en vertu de la *Loi sur la santé publique*, en référence aux différentes mesures adoptées par décrets et arrêtés (plus de 100 infractions créées)
- ▶ Non-respect d'une mesure sanitaire, comme le couvre-feu = infraction pénale
 - Amende de 1 000\$ à 6 000\$
 - Avec les frais, une amende de 1 000\$ = 1 550\$
- ▶ Le Québec a été plus répressif que d'autres provinces entre octobre 2020 et février 2021 (ACLC et PPMP)

Ampleur de la judiciarisation

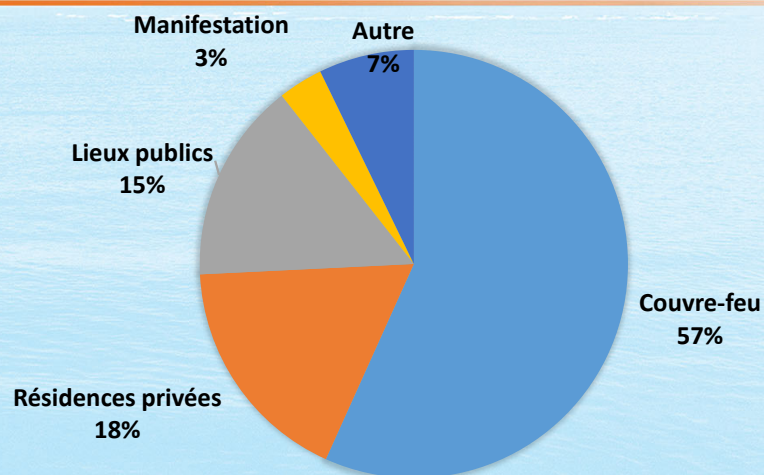
Figure 1 : Évolution du nombre cumulé de constats d'infraction signifiés entre le 22 mars 2020 et le 27 juin 2021



Le couvre-feu : infraction la plus courante

- 31 845 constats d'infraction ont été signifiés entre le 22 mars 2020 et le 27 juin 2021 au Québec
- 78% des constats d'infraction (24 812) ont été signifiés pendant les cinq mois où le couvre-feu était en place, soit de janvier à mai 2021
- 18 078 constats pour non-respect du couvre-feu ont été émis, soit 56,8% de tous les constats

Le couvre-feu : infraction la plus courante



Discussion en petits groupes sur les résultats et expériences vécues par les acteurs et actrices de la santé publique

Et pour vous ?

- ▶ Comment s'est vécue la judiciarisation en 2020-2021?
- ▶ Quelles ont été vos relations avec les services policiers?
- ▶ Quels ont été les défis que vous avez dû relever?

30 minutes d'échanges en sous-groupes